

Conduite en sécurité de grues auxiliaires de chargement de véhicules – CACES®

Référentiel de connaissances R490

Code produit : R490 / Version : v1

Vos cartes CACES® seront établies par notre **entité APREVAT Certifiée ORGANISME
TESTEUR - Certificat n°CSCAC113**

ELEMENTS DE CONTEXTE

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail :

"La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

FINALITE DE LA FORMATION

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne des grues auxiliaires

Obtenir/Renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de grues auxiliaires suivant la R490

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Respecter la signalisation sur route, le plan de circulation en entreprise et sur chantier
- Connaître la technologie des grues auxiliaires ainsi que leur positionnement et leur stabilité
- Maîtriser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules en appliquant les consignes de conduite et de sécurité en vigueur, en entreprise et sur la voie publique
- Assurer la maintenance de premier niveau des grues auxiliaires et des équipements utilisés

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de grues auxiliaires de chargement de véhicules selon la R490

Initiale : Conducteur n'ayant jamais ou très peu conduit de grues auxiliaires et n'ayant jamais suivi de formation

Recyclage : Conducteur ayant déjà obtenu un CACES® de grues auxiliaires de chargement de véhicules dans une période inférieure ou égale à 5 ans

Emploi visé : Conducteur, chauffeur, ...

Conducteur apte médicalement pour la conduite des grues auxiliaires

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : Formation initiale : 21 heures / 3 jours – Formation recyclage : 14 heures / 2 jours

Nombre de tests maximum par testeur

Epreuve théorique	Epreuve Pratiques	
R490	R490	Option télécommande
1UT	1UT	0.5 UT

7 UT MAXIMUM par jour et par testeur dont maximum 6 UT pratiques

Soit 4 candidats maximum par testeur pour le passage du test R490 avec et sans TC.

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Apports théoriques à l'aide de supports POWER POINT et vidéo, alternance entre théorie et pratique, conduite d'une grue auxiliaire de chargement avec différents accessoires de levage et différents types de charge, mise à disposition d'une grue auxiliaire et différentes charges à manutentionner conformément et de la plateforme de test conforme à la recommandation R490 cf. Descriptif plateau technique joint, livret.

Validation des acquis : Validation des acquis théoriques et pratiques lors du test CACES® réalisé par un testeur personne différente du formateur, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, certificat CACES (validité 5 ans)

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine

PROGRAMME

❖ FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Dispositif CACES®
- Rôle et responsabilités du conducteur
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Rôle et responsabilités du chef de manœuvre, du signaleur et de l'élingueur
- Technologie des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique pour évaluation des charges et du centre de gravité
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement des grues sur la voie publique, sur chantier ou en entreprise
- Les principaux risques liés à l'utilisation de la grue et de ses équipements et les moyens de prévention associés
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Positionnement de la grue auxiliaire, vérifications et entretien d'usage

❖ FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérification de la machine et des accessoires de levage avant utilisation
- Adéquation de la grue auxiliaire utilisée à la manutention des charges prévues et choix des accessoires et appareils de levage appropriés à la charge à manutentionner
 - Masse des charges, centre de gravité, encombrement, prise au vent
 - Conditions d'appui du véhicule et impact des conditions atmosphériques
 - Respect des tableaux de levage
- Mise en position de travail : sortie et calage des stabilisateurs, balisage, prise en compte de l'environnement et des conditions météorologiques
- Utilisation des différents dispositifs : lève palettes, grappins, crochets...
- Mettre en pratique les gestes de commandement et la radio
- Réalisation de tous les mouvements (simples et combinés) que peut effectuer la grue auxiliaire munie de ses équipements
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge
- Réaction en cas d'anomalies ou incidents, notamment lors du déclenchement du limiteur de capacité
- Les opérations de fin de poste et entretien journalier
- Mise en position de transport de la grue auxiliaire : repliement du bras, rangement des accessoires, verrouillage des stabilisateurs et de leurs composants
- Rendre compte des anomalies

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R490 réalisé par un testeur certifié CACES®.

Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE et le jour du test de ces EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir : CHAUSSURES DE SECURITE, GANTS DE MANUTENTION, CASQUE, PROTECTIONS AUDITIVES et GILET REFLECHISSANT

Également, une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®.

NB: vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.